

## **Séance du 25 Juillet 2003**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARTINELLI,  
DECIDE

- l'acquisition des parcelles A 1271, A 1273 situées à Chamoule d'une contenance de 74 m<sup>2</sup> au prix de 9€ le m<sup>2</sup>, des parcelles D 746 et D 748 situées à Alloup d'une contenance de 906 m<sup>2</sup> au prix de 4.57 € le m<sup>2</sup>
- la création d'une nouvelle compétence "collecte des déchets ménagers" au sein du SIVOM de Cluses, la modification statutaire qui en découle et approuve ses rapports d'activités pour l'année 2002.
- approuve le rapport d'activité 2002 de la SAUR sur le prix et la qualité du service public d'eau
- de bénéficier de l'assistance technique de la DDE pour l'aménagement du territoire et autorise le Maire à signer une convention avec l'État
- d'accorder à l'association "Les P'tits Dumont", chargée de la gestion de la cantine, une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 622 €

AUTORISE

- le Maire à engager une procédure et mandate M<sup>o</sup> Alain BOUVARD, avocat pour défendre la Commune dans l'affaire BUCHET.

DONNE CONNAISSANCE de l'arrêté préfectoral concernant la sécheresse : le lavage des véhicules et les feux à moins de 200 m de zones boisées sont interdits, l'arrosage est limité de 10 h à 21 h, l'activité pêche est suspendue dans le Bronze.

Le Maire indique que les travaux et l'acquisition de matériel concernant la cantine sont en cours et devraient permettre son ouverture dès la rentrée.

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du vendredi 15 au dimanche 17 août 2003.